

JANVIER 2014



BULLETIN

VERDUN

Sommaire

P1 : Les vœux du Maire

P 2 : Réalisations 2013 - Urbanisme - L'état civil

P 3 : Recensement de la population - Démarches administratives Elections 2014

P 4 : La vie de nos associations

P 5 : Intercommunalité

P 6-7-8 : Un peu d'histoire locale

INFOS UTILES

Tél. mairie : 05 61 64 96 43
Mail : verdun.mairie@free.fr
Site : mairie-verdun-ariège.fr

Permanences secrétariat

Lundi de 14h à 19h

Mercredi de 10h à 12h

Permanences du Maire

Lundi de 14h à 19h

Mercredi de 10h à 12h

Sur rendez-vous

Les vœux du Maire

L'année 2013 est déjà derrière nous. Certains le regrettent, d'autres aspirent à la suivante selon ce que cette année 2013 leur a apporté.

La cérémonie des vœux est un moment privilégié, un moment de partage, de fraternité et de convivialité, aussi le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une excellente année 2014 empreinte de prospérité, mais surtout de bonne santé. Que les projets qui vous tiennent le plus à cœur se réalisent. Qu'il me soit permis une pensée, une attention particulière pour ceux qui ont disparu, pour leurs familles ainsi que pour celles et ceux qui ont souffert et souffrent encore aujourd'hui.

Savoir ce que 2014 nous apportera est inscrit dans les étoiles.

En tant que Maire, et avec l'équipe municipale rassemblée à mes côtés, je tiens à remercier tous les acteurs populaires pour leur participation active et leur implication dynamique dans la vie du village.

Un comité des fêtes plus étoffé a repris le flambeau et proposé des animations variées pour la fête locale, les enfants et les anciens du village. Dorénavant, les dépenses afférentes à ces rencontres seront prises en charge par la commune. L'Association de Sauvegarde du patrimoine Verdunois est toujours aussi active et propose conférences, ouverture et entretien de chemins sur le village. Une table de pique nique, montée à dos de mule a été installée sur les hauteurs de la Lesse. Elle est à disposition des randonneurs qui se déplacent dans ce secteur.

Les possibles contrariétés que nous pouvons avoir tout au long de l'année sont fort heureusement compensées par la qualité de vie que nous trouvons dans notre commune rurale.

Je vous invite à ouvrir ce bulletin municipal en vous renouvelant à toutes et à tous mes vœux de bonheur, de prospérité et de bonne santé.

Jean-Claude KEFF

REALISATIONS 2013

Nous avons remplacé l'ancien camion à bout de soufflé par un nouveau véhicule qui peut être mis à votre disposition avec le chauffeur (en l'occurrence l'employé communal), la commune étant assurée pour ce genre d'opération.

A également été remplacé le matériel informatique dont les performances ne correspondaient plus à ce qui nous était demandé.

Un accès routier digne de ce nom a été créé pour desservir les parcelles de la zone 2NA (retenue pour un lotissement) ainsi qu'une maison nouvellement construite.

Le réseau des fontaines a été étendu à d'autres parties du village.

La sécurisation du terrain de jeux a été terminée après une longue période d'intempéries et d'indisponibilité de l'association chargée des travaux.

Travaux de remise en état appartement au-dessus de la mairie : réfection électricité, peintures, planchers ...

Éclairage public

Après un an d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, un bilan a été fait le 14 décembre.

A titre d'information pour ceux qui n'ont pas assisté à la réunion, une économie de 60% a été réalisée sur les KWH consommés et de 38 % sur la facture (représentant une somme de 1781 €).

Les demandes d'autres solutions d'économie émanant de cette rencontre seront soumises à l'Agence Locale d'Energie du Département de l'Ariège (ALEDA) afin qu'elles soient chiffrées.

A titre d'information ALEDA conseille également les particuliers pour ce qui concerne les économies d'énergie.

Un sondage par la distribution d'un questionnaire pourrait avoir lieu courant mars afin d'être exploitable aux environs du 15 avril par le nouveau conseil issu des élections municipales.

Cabanes de Beille

La commune met à disposition de ses résidents ou propriétaires les cabanes de PIPARLAN et des ISARGES jusqu'aux prochaines estives 2014.

La prestation est gratuite sous condition de réservation auprès de la mairie.

La commune a signé une convention avec la CCV AX pour l'alimentation en eau potable de ces cabanes.

Alimentation en eau potable des villages de Les Cabannes, Pech, Château-Verdun

Ces communes sont alimentées depuis le 20 décembre 2013 par la source de Bals inférieure (appartenant à l'Etat).

Verdun est alimentée par celle de Bals supérieur, lui appartenant.

En complément, a été posée dans la tranchée une gaine verte destinée à recevoir la fibre optique pour les télécommunications du futur.

Je rappelle que c'est le SMDEA qui a la compétence eau et assainissement sur notre commune et sur 280 autres communes du département.

URBANISME

Permis de construire délivrés en 2013

LONGEAUX Jérôme : construction maison d'habitation

Les travaux de construction ou de rénovation ne peuvent commencer que si le propriétaire est en possession de l'accord émis par les services d'urbanisme et signé par le Maire.

L'ETAT CIVIL EN 2013

Décès

M. LINGRY Jean-Paul	11 février
M. ROQUES Jean	20 mars
Mme NAN épouse CASTAING Josette	9 juin
Mme JOULE épouse BOUSIGUE Fernande	22 juillet
Mme MIMART Françoise épouse RIVIERE	1er décembre
M. PAPY Marcel	2 décembre
M. ALZIEU André	30 décembre

Mariage

Le 29 avril, Nadine BUSCAGLIA et Gino PERRA

Le 4 mai, Sophie BONNET et Pierre MONDOLY

Le 27 juillet, Marion PERRIN et Emmanuelle FROGET

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du jeudi 16 janvier au samedi 15 février de cette année, aura lieu un recensement de la population du village.

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques finement localisées sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, déplacements quotidiens, etc.). Il apporte également des informations sur les logements.

En bref, le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale.

L'INSEE veille au strict respect de la confidentialité des données individuelles collectées.

Je vous demande donc faire bon accueil à M. Claude GERMA qui a été nommé agent recenseur.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

10 + 5 ans

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans à compter du 1er janvier 2014.

Cette mesure est applicable également aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures à compter du 2 janvier 2004 et ne nécessite aucune démarche particulière.

En revanche, les cartes d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront une durée de validité de 10 ans.

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 11 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. **Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.**

> Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune est représentée au sein de la CCVA par 2 conseillers communautaires.

C'est le maire et le premier adjoint qui seront automatiquement conseillers communautaires.

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations :

<http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Association de Sauvegarde du Patrimoine Verdunois

Suite à son assemblée générale de décembre dernier, l'Association est heureuse de vous faire part de ses activités passées et à venir.

En 2013, l'association a réalisé 6 sorties de terrain (entretien de divers chemins et ouverture du chemin du Pont Vieux), 3 après-midi ou soirées « jeux et conférences », une sortie dans la vallée d'Orlu et la soirée d'assemblée générale avec le diaporama habituel sur toutes les activités de l'année.

La mauvaise surprise de l'année 2013 a été la destruction de la table de pique-nique installée à Toulzan fin juin ; mais aujourd'hui, elle a été réparée et vous pouvez aller y profiter du point de vue magnifique sur la vallée !

En 2014, nous souhaitons continuer l'entretien de nos chemins, terminer le chemin du Pont Vieux pour rejoindre le chemin d'Albiès et organiser des animations (2 conférences en soirée et une après-midi « jeu de bourre » sont d'ores et déjà programmées).

Un autre objectif majeur pour 2014 est de réaliser une carte de tous les chemins existants autour du village et de l'afficher à l'entrée de Verdun afin d'informer le plus grand nombre de personnes. Nous souhaitons aussi réaliser des topoguides.

Sachez toutefois que tous les descriptifs des chemins que nous entretenons sont disponibles en mairie et sur simple demande par mail auprès de l'association.

La première animation de l'année sera, pour fêter la St Blaise, une après-midi « jeu de bourre » et crêpes le dimanche 2 février.

Si notre association vous intéresse, n'hésitez pas à nous rejoindre et à nous apporter vos idées, vos connaissances... et vos bras !

Nous vous souhaitons une excellente année 2014 et vous disons à très bientôt au détour d'un chemin !...

Contact : 06 88 55 06 56

ou patrimoineverdun@gmail.com

Comité des fêtes de VERDUN

Pour cette année 2013, nous avons organisé 3 manifestations :

Le feu de la St-Jean et la fête de la musique le 21 juin ont été honorés par la présence d'un bon nombre de gens du village.

La fête locale qui s'est déroulée les 26-27-28 juillet : on remarque une baisse des repas du samedi soir mais dans l'ensemble elle reste positive.

Le 1^{er} août, le vide grenier s'est déroulé avec à peu près le même nombre d'exposants, mais un peu moins de monde qui est venu voir cette manifestation ; cela s'est retrouvé aussi sur la restauration.

Dans le courant de l'automne, nous avons décidé par majorité de ne pas reconduire le Noël des enfants de VERDUN. Le coût de cette manifestation est trop élevé pour le peu d'enfants qui viennent à celle-ci. En 2012, 32 invitations, 12 enfants présents.

Election du nouveau bureau :

Président : Christophe Alozy
Trésorière : Véronique Alozy
Secrétaire : Véronique Camillerie
Vice-secrétaire : Pauline Alard
Vice trésorière : Pauline Rouan
Vice -président : Martin Pesquié

Sont membres :

André Bringue, Bernard Gaya, Danièle Bauer, Maurice Chauveau, André et Martine Mansion, Danièle Papy.

INTERCOMMUNALITE

Ordures ménagères

Déchèterie des Vallées d'Ax

Contact : 05.61.64.40.37

Horaires d'ouverture :

Hiver (1^{er} Novembre – 31 mars) : du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h30, samedi : 9h-12h

Été (1^{er} avril – 31 octobre) : du lundi au samedi : 9h-12h/14h-18h

Le compostage domestique

En 2014, la CCVA souhaite encourager la pratique du compostage individuel ; elle va proposer aux habitants d'acquérir **un kit de compostage** : un composteur, un seau et un mélangeur **pour 8 €**.

Le lancement de cette opération est programmé dans le courant du 1^{er} semestre 2014.

Politique habitat

L'OPAH : Opération pour l'Amélioration de l'Habitat, des aides à la rénovation

La Communauté de Communes des Vallées d'Ax (CCVA) a décidé de s'engager dans une OPAH afin de faire bénéficier les habitants des Vallées d'Ax des aides apportées par l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et par la CCVA elle-même.

Selon différents critères d'éligibilité, propriétaires occupants et propriétaires bailleurs sont concernés par ce dispositif d'aide.

Les propriétaires occupants qui souhaitent aménager leur logement pour réaliser des économies d'énergie, procéder à des travaux d'amélioration, participant le cas échéant à leur propre autonomie, peuvent bénéficier d'aides et de subventions mises en place dans le cadre de l'OPAH.

Les propriétaires bailleurs disposant de logements vacants et/ou dégradés peuvent être subventionnés en vue de réhabiliter ces derniers, afin de contribuer au développement du parc locatif et de favoriser l'autonomie de leurs locataires.

Renseignements auprès de la CCVA au

05.61.64.62.58

Transport à la demande

Zone 3 • Les Cabannes Larnat, Bouan, Sinsat, Aulos, Les Cabannes, Larcat, Aston, Château-Verdun, Pech, Verdun, Albiès, Sencournac, Caychax			
Jours	Destinations	Arrivée	Départ
Mercredi	Tarascon sur-Ariège	9h00	11h00
Vendredi (1) En période scolaire	Foix	10h00	13h00
	CHIVA	10h15	12h40
Samedi	Tarascon sur-Ariège	9h00	11h00
Dimanche (2) Juillet et août	Les Cabannes	9h00	11h00

(2) Réserver le vendredi

S :
(Ax-les-Thermes en juin),
de Mérens (Bouan en août),
vannes en octobre)

estation.

Le transport à la demande de la CCVA est organisé en partenariat avec le Conseil Général de l'Ariège et la Région Midi-Pyrénées.

Il est assuré par un transporteur habilité par la Communauté de Communes.

Il faut obligatoirement réserver sa place la veille ou, si jour férié, l'avant-veille avant 15 H, en téléphonant au 05.61.64.68.05.

Prix :

Aller 3.00 €

AR 5,00 €

Réseau de Lecture des Vallées d'Ax

La Bibliothèque des CABANNES

Contact : 05 61 05 22 54

<http://bibliotheques.valleesdax.fr/>

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 14h à 18h

Jeudi : 16h à 18h

Vendredi : 9h30 à 12h30

Samedi : 9h à 12h

Nouveauté : installation de récup' textile en Vallées d'Ax

La Communauté de Communes des Vallées d'Ax procède à l'installation de 4 conteneurs spécifiques destinés à recevoir vêtements, chaussures, petite maroquinerie et linge de maison (conditionnés obligatoirement dans des sacs de 50 litres max) :

- un à la déchèterie
- un au relais vert en face de l'église de Luzenac
- un au point propreté sur le parking derrière l'église Saint Vincent d'Ax les Thermes
- un sur le parking derrière la Mairie de Les Cabannes.

UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

*Cet article relatif au pont de Verdun a été adapté par Monsieur Guy GARRIGUES, à partir d'études historiques réalisées par son père, Monsieur Charles GARRIGUES, décédé en 1980.
Transmis à la mairie de VERDUN par Monsieur J. ALZIEU*

LE PONT DE VERDUN

La communauté des dix villages qui jusqu'à la fin de l'Ancien Régime composèrent la baronnie, puis, vers 1693, le Marquisat de Gudanes, fut vraisemblablement organisée après 1650 lorsque la famille de SALES de GUDANES eut rassemblé entre ses mains la seigneurie d'ASTON (1609) et les 2/3 de la seigneurie de CHATEAU-VERDUN (1650), les 1/3 restant appartenant au Roi de France. (1)

Le village des CABANNES était de formation plus récente et sa population était moins élevée que celle de la plupart des 9 autres villages de la seigneurie de GUDANES : ALBIES, VERDUN, PECH, CHATEAU-VERDUN, ASTON, LARCAT, AULOS, SINSAT, BOUAN.

Mais en raison sans doute de sa situation centrale et sur le chemin royal de FOIX en Espagne, LES CABANNES devient le chef lieu où siégeait le Conseil Politique de la Communauté.

Le Conseil Politique était composé de 24 Jurats et de 3 Consuls désignés conjointement par les habitants et le Seigneur de GUDANES selon des règles coutumières très précises. LES CABANNES avait quatre Jurats, VERDUN en avait aussi quatre, chacun des huit autres villages de la communauté en avait deux.

La justice, haute, moyenne et basse relevait exclusivement du Seigneur de GUDANES pour la seigneurie d'ASTON. Pour la seigneurie de CHATEAU-VERDUN, elle relevait du Seigneur de GUDANES et du Lieutenant du Roi.

Les attributions du Conseil Politique concernaient un grand nombre de domaines intéressant la vie quotidienne et économique de la communauté rurale et montagnarde (Règlements de police, chemins et ponts, états des impositions à lever sur les habitants, Budget de la communauté).

Les ponts étaient l'un des principaux sujets de préoccupation du Conseil. Sous l'Ancien régime, leur construction et leur réparation étaient, en effet, à la charge des villages intéressés, et comme ils étaient tous en bois, les crues les emportaient ou les endommageaient fréquemment.

Cette charge était si lourde qu'en 1671, fut adressée aux Etats de FOIX, une demande en réduction d'impôt. Elle faisait valoir que les habitants de la baronnie « entretenaient à leurs frais et dépens neuf ponts sur l'Ariège et l'Aston dont la dépenses est fort considérable, particulièrement celui de Saint-Martin où toute la voiture de la montagne passe qui leur coûte cette année 700 livres. Ils sont presque tous les ans obligés à de pareils frais ». On peut mesurer le poids de cette charge en comparant le montant des frais d'entretien des ponts à celui du budget total des dépenses ordinaires de la Communauté. Dans les années 1770 celui-ci était approximativement de l'ordre de 5 000 livres. Environ 4 000 livres d'impôts étaient à payer au Roi (env 3 400 livres) et au seigneur de Gudanes (env 600 livres).

Les dépenses communautaires étaient d'environ 1 000 livres. En 1774, la réparation des ponts de VERDUN et d'ASTON absorba 260 livres des dépenses communautaires.

Pour le pont sur l'Ariège reliant LES CABANNES et VERDUN, les dépenses étaient pour 1/3 à la charge de LES CABANNES et pour 2/3 à celle de VERDUN.

Le pont en pierre que l'on voit aujourd'hui est de construction relativement récente.

A l'origine, on devait se rendre des CABANNES à VERDUN en traversant l'Ariège sur un pont en bois placé un peu à l'aval de la digue actuelle près de la prise d'eau du canal de l'usine électrique.

En face, côté VERDUN, on devine à l'endroit encore dénommé « Pont Vieux » les restes d'une culée maçonnée en pierre.

On empruntait alors un chemin partant de la Grande Rue à proximité de l'actuelle église Saint Martial (qui n'a été construite qu'en 1846). Appelé aujourd'hui « Chemin de Blanc », il menait directement au « Pont Vieux » en bois en passant près de ce qui était naguère l'abattoir de la boucherie DECAMPS.

1) Jusqu'en 1607, ce 1/3 de CHATEAU-VERDUN appartient au Comte de FOIX. Henri III de Navarre devint en 1572 Comte de FOIX et, en 1589, Henri IV Roi de France. En 1607, il apporta au domaine royal ses possessions personnelles de Navarre, de Béarn et de FOIX, dont le 1/3 de CHATEAU-VERDUN. Cette seigneurie, dont LES CABANNES relevait, était immense par rapport à la seigneurie d'ASTON.

Au débouché du pont, côté VERDUN, le chemin du Pont Vieux longeait l'Ariège jusqu'au voisinage du pont en pierre actuel, puis montait à la place du Barry d'en Bas par l'étroit raidillon appelé aujourd'hui « Chemin de Mounet ». De cette place (où est actuellement un lavoir), il redescendait par l'actuelle « rue du Barry d'en Bas » pour rejoindre l'actuelle route départementale 120, « Route des Côtes », au niveau des numéros 7 et 12, (le chemin reliant directement cet endroit au chemin du Pont Vieux n'existait pas à l'époque). On montait ensuite au Barry d'en haut par un chemin suivant le tracé de l'actuelle route départementale 120, « Route des Côtes ».

Ce Pont Vieux en bois exigea au fil des ans de très nombreuses réparations ou reconstructions fort coûteuses pour Les Cabannes et Verdun.

Endommagé en 1743, les réparations leur coûtèrent 60 livres.

Emporté par une crue en 1772, sa reconstruction coûta 800 livres.

En 1773, il fut de nouveau gravement endommagé ce qui donna lieu à un incident cocasse entre deux habitants de Verdun.

L'un, au Consul de la Communauté, fit, selon les usages, couper chez l'autre quatre peupliers destinés à réparer le pont. Ce dernier, après avoir accepté refusa l'indemnisation proposée par le Conseil Politique et intenta un procès. Le procès dura 20 ans et le plaignant perçut en 1793 l'indemnisation des quatre peupliers coupés en 1773.

En 1777, ayant été emporté une fois de plus, le pont fut reconstruit pour 400 livres.

En 1785 et 1786, de nouvelles réparations furent nécessaires pour le restaurer et le « tenir condroit ».

Arriva la Révolution et à la fin de 1789, l'assemblée constituante donna à chaque village le droit, s'il le désirait, d'élire sa propre municipalité.

Le Conseil Politique de la Communauté des 10 villages conserva cependant ses fonctions sous l'appellation de « Commune Générale des Cabannes ».

Mais dès 1790, la sécession commença par les villages de SINSAT et de BOUAN, puis par celle de VERDUN. Les autres villages suivirent petit à petit et en 1798-1799, la Commune Générale des Cabannes ne comprenait plus que Les Cabannes.

La Révolution n'empêchait pas le pont en bois de VERDUN d'être tout autant endommagé que sous la Royauté.

Restauré en 1786, tout était à refaire en 1792. Sa reconstruction coûta 670 livres dont 520 à la charge du Conseil Municipal de VERDUN.

Par la suite, il continua à être réparé, notamment en 1809.

Mais de quel pont s'agissait-il alors ?

En 1839, le Pont Vieux en bois n'existait plus ayant été remplacé par un Pont Neuf toujours en bois, édifié à l'emplacement de l'actuel pont de pierre.

Un chemin suivant le tracé de l'actuelle « route de VERDUN » permettait d'y accéder depuis la Grande Rue de Les Cabannes.

Quand ce Pont Neuf fut-il édifié ? Peut-être en 1809. On peut en effet relever – mais cela n'apporte pas de certitude - qu'en 1811, le Sieur André ISAAC, maître charpentier à AX adressa une plainte au Préfet de l'Ariège. Il lui exposait qu'en 1809, le Maire de Les Cabannes lui avait demandé de construire le pont en bois sur l'Ariège pour se rendre à Verdun, que Les Cabannes avait payé son 1/3 de la dépense, mais que Verdun depuis 2 ans, n'avait pas payé ses 2/3, son Maire témoignant de la bonne volonté pour le payer mais lui disant n'avoir aucune ressource.

Vu le coût des réparations des ponts, il paraît peu vraisemblable que le pont vieux en bois et le pont neuf en bois aient coexisté et que les municipalités aient supporté une double charge d'entretien alors qu'un seul pont suffisait pour relier correctement les deux villages.

En 1843, le Pont Neuf en bois avait du être de nouveau détruit puisque le conseil municipal de VERDUN porta à son budget une dépense extraordinaire de 260 francs pour servir les intérêts d'un emprunt destiné à le reconstruire. Or, en 1843, le budget total de la commune était de 1 714.10 Frs en dépenses et de 1 782.45 Frs en recettes.

Nouvelles réparations en 1847 : date à laquelle les conseils municipaux de LES CABANNES et de VERDUN accablés sans doute par ces incessantes et ruineuses dépenses décidèrent de remplacer le pont neuf en bois par un pont neuf en pierre, qui est le pont actuel.

LES CABANNES vota une contribution de 2 000 F. VERDUN vota une imposition de 4 000 Frs aux fins d'organiser « un atelier commun de charité destiné à ramasser et à porter à pied d'œuvre la presque totalité des matériaux nécessaires à la reconstruction en tuf du pont ».

On ne sait quelle fut la durée des travaux. Clément ANGLADE, « L'Ome de la Sal » qui, après la révolution de février 1848 et la proclamation de la deuxième république, avait été élu député de l'Ariège en avril 1848, fut sans doute présent à son inauguration.

L'ouverture du chemin permettant, après le pont, d'accéder au Barry d'en Haut de VERDUN et aux villages d'amont, en évitant les étroits raidillons de la traversée du Barry d'en Bas, paraît avoir suivi de peu la construction du pont en pierre.

Aujourd'hui, après 150 années de service, son arche de pierre calcaire tendre et poreuse affiche toujours une robuste santé

